



REGLEMENT RANDONNEES DES CÔTES DE BOURG VTT-GRAVEL-MARCHE-TRAIL DIMANCHE 5 JUILLET 2026

Club organisateur	: VTT Estuaire Club de Gauriac
Co-organisateur	: Syndicat Viticole des Côtes de Bourg
Partenaires officiels	: Syndicat Viticole des Côtes de Bourg, Bike Office Peujard , POLI, Mairie de Bourg
Lieu	: BOURG SUR GIRONDE- Parc de l'Esconge

1. PREAMBULE

Les randonnées des Côtes de Bourg ne sont pas des compétitions, mais des randonnées VTT, Gravel, Marche et Trail, sans classement ni chronométrage, ouvertes à toute personne voulant pratiquer ces sports d'une façon ludique et dans un esprit convivial, sous l'égide de l'**UFOLEP**. Elles se dérouleront dans le cadre d'une journée multisports organisée conjointement par le VTT Gauriac, et le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg, avec le support de la Mairie de Bourg.

Vous aurez à votre disposition sur le site d'accueil, un stand des Côtes de Bourg, un stand d'assistance de notre partenaire Bike Office St André de Cubzac, une buvette et un stand restauration (sandwiches et frites).

Un point de « lavage vélos » sera proposé au Parc de l'Esconge.

Les parkings seront situés au niveau de l'aire de camping-cars (près du parc de l'Esconge), près du gymnase, et devant le stade.

Cette année encore un effort particulier est engagé pour encourager la pratique du VTT et du Gravel féminin en proposant la gratuité d'inscription pour les féminines. Les enfants de moins de 12 ans bénéficieront aussi de la gratuité d'accès aux randonnées pédestres et VTT (34km).

Le fait de s'inscrire à cette manifestation implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions par internet dès le mois de mai et jusqu'au 3 juillet 2026 inclus.

L'inscription en amont par internet est fortement conseillée. (<https://helloasso.com> Rando des côtes de Bourg)

Frais d'inscription :

- VTT et GRAVEL : Licenciés cyclisme UFOLEP : 6€ ,non licenciés: 8€ **par internet et +2€ sur place**
- **Gratuit pour les féminines et les enfants de moins de 12 ans**

- MARCHE et TRAIL : **6€ par internet et sur place**
- **Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans**

La manifestation étant sous l'égide de l'UFOLEP, un tarif préférentiel est appliqué pour les pilotes (VTT et Gravel) ayant une licence UFOLEP cyclisme. La présentation de la licence 2026 est obligatoire pour bénéficier du tarif préférentiel.

Les randonnées VTT (44 et 52 km) et Gravel ne seront pas accessibles aux jeunes de moins de 15 ans.

ATTENTION : Les participants et les accompagnateurs devront se soumettre aux mesures liées aux conditions sanitaires du moment.

Retrait des bracelets et ouverture du secrétariat au parc de l'Esconge de **Bourg**:

Samedi 4 juillet : de 16h00 à 19h00

Dimanche 5 juillet : dès 6h30.

Tout participant qui n'aurait pas de bracelet ne pourrait pas participer à la randonnée.

Le remboursement du montant de l'inscription n'est prévu que dans le cas où la manifestation serait annulée.

3. PARCOURS ET HORAIRES

En VTT, trois circuits balisés sont proposés : 34 km (circuit sportif 489m D+), 44 km (circuit pour les vététistes confirmés 727m D+, passages techniques) et 52 km (circuit pour les experts 1000m D+ et passages techniques)

En GRAVEL, quatre circuits sont proposés avec trace GPX : 130km(1300 D+), 100km (1200D+), 70km (1000D+) et 40km (600D+)

En Marche, deux circuits balisés sont proposés : 10km (150 D+)-17km (350 D+)

En Trail, un seul circuit proposé : 14km (200 D+)

Les parcours pourront être modifiés, les randonnées neutralisées voir même annulées sans préavis, par l'organisateur.

Les parcours vous amèneront au cœur des vignobles, et près des châteaux des Côtes de Bourg.

Organisation des départs :

7h00 Départ pour le Gravel 100 et 130km

7h30 à 9h00 Départ libre des randonnées VTT et du Gravel 40 et 70km

8h30 à 9h15 Départ libre des randonnées Pédestres et du Trail

Des ravitaillements vous attendent sur les parcours et à l'arrivée :

- VTT 34,44 et 52 km : 2 ravitaillements
- Gravel : 130km (5 ravitos), 100km (5 ravitos), 70km (3 ravitos), 40km (2 ravitos)
- Marche 17 km : 1 ravitaillement
- Trail 14km : 1 ravitaillement
- Arrivée : 1 ravitaillement pour tous les circuits

La clôture des randonnées est prévue à 14h30.

4. SECURITE ET RESPONSABILITE

L'inscription à la manifestation vaut acceptation du présent règlement.

Pour les mineurs, elle tient lieu d'autorisation parentale, et chaque participant (ou son représentant légal) reconnaît y participer sous sa propre responsabilité, sans pouvoir tenir l'organisateur responsable d'un incident lié à son état de santé .

Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Le VTT Estuaire Club de Gauriac prendra une assurance spécifique qui couvrira l'organisateur, les bénévoles et les participants. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute, perte, vol ou dégradation du matériel des participants, sur le site d'inscription, les circuits ou les parkings. **Chaque participant doit respecter scrupuleusement le code de la route sur l'ensemble des parcours, les arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées, ainsi que les consignes des organisateurs.**

Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents « cyclisme ». Les participants mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte .Un poste de secours matérialisé sera présent sur le site du départ et d'arrivée. En cas de problème, deux numéros de téléphone d'urgence sont indiqués sur le bracelet. Au-delà de 14h30, les concurrents ne seront plus couverts par la responsabilité civile de l'organisateur.

5. ENVIRONNEMENT

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter. Les randonnées traversent des propriétés privées : respectez ces propriétés mises gracieusement à notre disposition. Un bon randonneur respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballages dans vos poches. Vous trouverez des poubelles « tri sélectif » aux différents points de ravitaillements et à l'arrivée. Vous devrez prévoir **votre verre, gobelet, et/ou gourde** , ou **acheter un gobelet éco-cup (consigne 1€)** au retrait des plaques, car il n'y en aura pas sur les points de ravitaillement .

6. DROITS A L'IMAGE

Tout participant autorise le VTT Estuaire Club de Gauriac, ainsi que ses ayants droits, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion des Randonnées des Côtes de Bourg.

7. RECOMPENSES

Tous les inscrits majeurs se verront remettre une bouteille de 75cl de vin des Côtes de Bourg offerte par **Le Syndicat Viticole**.

8. SERVICES MIS EN PLACE

- Mise à disposition d'un point de lavage vélos au Parc de l'Esconge
- Stand d'assistance mécanique proposé par **notre partenaire BIKE OFFICE**
- Exposition de vélos et produits cycles par **BIKE OFFICE**
- Poste de secours sur le Parc de l'Esconge
- Point restauration (sandwiches et frites)
- Buvette

9. TELEPHONES D'URGENCE

Numéro d'urgence du Responsable de l'organisation : 06 18 70 88 12

Numéro d'urgence du responsable des circuits : 06 88 51 40 30

Numéro d'urgence du Trésorier : 06 25 03 46 25

Numéro d'urgence du Président du VTT Gauriac : 06 83 85 28 16

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

VTT ESTUAIRE CLUB DE GAURIAC

7 route de la gabare

Mairie de Gauriac

33710 GAURIAC

Le Président : Hervé DONNEGER

Le Responsable de l'organisation: Jean-Paul MAUCO